



Jugement de divorce non avvenu

Par **Delche74**, le **02/04/2021** à **14:29**

Bonjour, voici ma situation : mon jugement de divorce date du 22.06.20. J'avais 6 mois pour le faire signifié à mon ex-époux. Mon avocate a contacté l'huissier fin oct. 2020 pour faire l'assignation dès que la provision sera payée. Ils l'ont relancé 2 X pour paiement et envoyé 1 facture fin déc.20. C'était trop tard le délai était expiré. Mon avocate m'a envoyée la facture début janvier pour que je la paye. A aucun moment elle ne me raconte tout ça. Je n'ai pas eu de ces nouvelles depuis fin juil.20. Je pensais que tout était réglé et ne savait pas pour l'huissier, pour le règlement, pour le délai de 6 mois. Fin mars, elle m'écrit pour me dire que le jugement est non avvenu et qu'il faut un acte d'acquiessement ou tout recommencer...elle me propose un RDV rapide. Du coup, j'appelle l'huissier car je comprends pas. Et il me raconte tout le déroulé que je viens d'écrire. Je fais donc un mail à mon avocate lui disant tout cela et qu'il est hors de question que je paye pour une nouvelle procédure dont elle est responsable. Elle m'a annulé le rdv et me disant m'avoir écrit en déc.20 mais je n'ai jamais rien reçu...Que dois-je faire ? Mon ex-epoux a reçu le jugement dans un mail que je lui ai envoyé le 01.10.20 pour lui rappeler qu'il devait ajuster le montant de la pension suite au jugement qu'il devait avoir. Il ne m'a pas répondu mais a rectifié le montant conformément au jugement. Dois-je refaire toute une procédure ? Et mon avocate que faire ? Ais-je payé une procédure pour rien ? Merci à vous